

**Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument
juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux
ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux
ressources génétiques**

Genève, 13 – 24 mai 2024

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES
POUVOIRS**

Document établi par le Secrétariat

1. Depuis les réunions que la Commission de vérification des pouvoirs a tenues les 13 et 20 mai 2024 (voir les documents GRATK/DC/5 et GRATK/DC/6, respectivement), les pleins pouvoirs des délégations de la Colombie, de l'Eswatini, des Îles Marshall, du Lesotho, de la Libye, de la Namibie, du Népal, de la République-Unie de Tanzanie, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal et de la Zambie, ainsi que les lettres de créance de la délégation de la Guinée équatoriale ont été reçus et jugés en bonne et due forme.
2. La présidente de la Commission de vérification des pouvoirs recommande à la Conférence, réunie en séance plénière, d'accepter les pleins pouvoirs et les lettres de créance des délégations visées au paragraphe 1 ci-dessus.

[Fin du document]